

Création, promotion et financement de projets à buts non lucratifs et libres de droits.

Contact: Millicent Billette – o 770 772 770 – millicent.billette@gmail.com

Notre mission:

Pour les porteurs de projets :

Nous étudions les projets qui nous sont proposés, s'ils respectent nos critères d'acceptation (principalement : licence libre et architecture décentralisée ou distribuée s'il y a interaction entre utilisateurs), nous prenons en charge leur réalisation en collaboration avec le porteur de projet.

Pour les futurs utilisateurs :

Nous présentons les projets portés par l'association et nous facilitons leur soutien, qu'il s'agisse de soutiens en investissement bénévole, en dons à l'association, en dons spécifiques à un projet ou en dons spécifiques à une tâche d'un projet.

Pour les prestataires bénévoles ou professionnels :

Nous fournissons un catalogue de tâches à réaliser, avec un budget attribué et des critères de qualité précis pour que la tâche soit considérée comme correctement terminée.

Pour toutes tâches réservées par un professionnel et réalisées correctement dans le temps réservé, nous garantissons le paiement annoncé. Nous libérons donc les professionnels de la nécessité de prospecter, communiquer, convaincre et des frais associés pour qu'ils puissent se concentrer sur leur cœur de métier : faire le travail correctement, la seule chose qui sera vérifiée pour attribuer ou non le paiement.

Toute tâche non réservée, réalisée correctement par un bénévole, permettra à ce dernier de réattribuer à sa guise, sur les tâches de son choix, le budget initialement alloué à la tâche réalisée.

Nos actions:

- Évaluer les projets et conseiller les porteurs de projets
- Définir les tâches à réaliser (qu'il s'agisse de communication, de programmation ou de toute autre chose)
- Définir ce qui fait qu'une tâche est « correctement terminée »
- Attribuer les budgets disponibles aux tâches à faire
- Vérifier que les tâches réalisées ont été « correctement terminées » et payer leur auteur le cas échéant

Notre fonctionnement:

Nous veillons à ce qu'il soit aussi libre et collaboratif que nos projets.

- Association loi 1901
- Adhésion gratuite en ligne
- Pas d'AG présentielle, mais AG permanente en ligne
- Vote en ligne ouvert à tous les membres (sauf nouveau membre en cas d'abus)
- Tout ce qui peut être fait automatiquement pour plus d'objectivité est fait automatiquement.
- Tout ce qui peut être décidé collectivement l'est (débat en ligne puis vote au consensus ou vote de valeur après une semaine sans consensus)
- Pour réellement donner le pouvoir de décision à nos membres, même s'il sont trop nombreux pour prendre part individuellement à chaque décision, chaque membre peut définir (et redéfinir aussi souvent qu'il veut) ses instructions de vote pour qu'elles s'appliquent automatiquement (principe de démocratie liquide). Par exemple il peut faire confiance au responsable des comptes pour attribuer des budgets à des tâches, et donc définir une instruction de vote pour imiter automatiquement les votes du responsable des comptes tant qu'il s'agit d'attribution de budget.